



BILAN DE COMPÉTENCES

PROGRAMME ET INFORMATION PRÉALABLE

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation »

LES PRÉREQUIS

Il n'existe aucun prérequis pour pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences. Cette démarche, qui se doit d'être personnelle et choisie, requiert uniquement l'implication de la part du(de la) bénéficiaire.

Ainsi, le(la) bénéficiaire s'engage à respecter le planning prévisionnel établi avec la consultante et à s'impliquer dans la réalisation des exercices et outils de réflexion proposés.

LES ENJEUX DU BILAN DE COMPÉTENCES

- Cerner ses potentialités d'évolution
- Identifier la nécessité de se former
- Clarifier son avenir professionnel et orienter sa carrière
- Envisager une reconversion professionnelle
- Anticiper une évolution de carrière ou préparer une mobilité interne
- Faire un point sur son parcours et révéler ses compétences, atouts et qualités
- Redéfinir ses priorités et donner du sens à son travail
- Renforcer sa confiance en soi et une image plus fidèle de son rapport au travail
- Construire ou valider un projet clair et réaliste, adapté aux réalités du marché de l'emploi
- Préparer une VAE

LES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

- Identifier les ressources mobilisables : aptitudes professionnelles, savoir-être, savoir-faire, compétences techniques, potentiel, intérêts professionnels, motivations & valeurs. Identifier les aires de mobilité pour valider ses compétences transférables et les « passerelles métiers » envisageables.
- Valider les compétences acquises et les axes de développement au regard du projet professionnel défini.
- Identifier un projet professionnel en adéquation avec son profil en tenant compte des paramètres extérieurs et le décliner par des actions concrètes et adaptées.
- Le bilan de compétences est réalisé par une professionnelle de l'orientation professionnelle. Vous pouvez retrouver son profil sur notre site www.rh-ere.com

RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement

28 Boulevard Général Koenig 19100 Brive-la-Gaillarde

Tél : **06.83.43.24.31** – Mail : fleymarie@rh-ere.com

Siret : 750 239 667 00033 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



LES MODALITÉS DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel ou en visioconférence, ou en combinant les deux types d'organisation, en fonction des souhaits et des contraintes personnelles du(de la) bénéficiaire.

Si l'accompagnement se déroule en présentiel, le lieu de réalisation sera déterminé en fonction des préférences du (de la) bénéficiaire et/ou de son lieu d'habitation.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont avec le(la) bénéficiaire en fonction de ses disponibilités, en 9 séances de 2 heures s'étalant généralement sur 2 mois et demi. Ce rythme peut également être adapté.

Le(la) bénéficiaire s'engage à respecter le planning prévisionnel établi et à prévenir en cas d'empêchement. Pour faciliter le respect du planning, la consultante s'engage à rappeler au (à la) bénéficiaire par tous moyens pertinents, la date du rdv suivant.

Le planning peut être ajusté en fonction des besoins, contraintes personnelles ou professionnelles du(de la) bénéficiaire et de la progression du bilan de compétences.

L'ACCESSIBILITÉ

Les locaux du cabinet RH ère permettent d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toutes autres situations de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou vous proposer une alternative auprès de structures locales adaptées et compétentes.

Pour le département de la Corrèze,

CAP EMPLOI 19

Maison de la Solidarité, 25 Quai Gabriel Péri. 19000 TULLE

Tél : 05 55 20 83 88

@ : secretariat@capemploi19.com

Il vous est possible de contacter de la part de RH ère (France LEYMARIE), **Marie Hélène BARATAUD** (présidente Cap Emploi)

CAP EMPLOI exerce une mission de service public (préparation, accompagnement, suivi durable et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap) et détient une **expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours** pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap, et dans **l'accompagnement des employeurs** dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi

LE FINANCEMENT

Différentes solutions de financement de votre bilan existent.

Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (salarial, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique, personne en situation de handicap...).

RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement

28 Boulevard Général Koenig 19100 Brive-la-Gaillarde

Tél : **06.83.43.24.31** – Mail : fleymarie@rh-ere.com

Siret : 750 239 667 00033 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



LE DÉLAI D'ACCÈS

Dès que vous nous contactez, nous fixons ensemble un premier rendez-vous permettant d'analyser votre demande, vos besoins et vos attentes. Ce premier rendez-vous est **gratuit et sans engagement**. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan peut être engagé dès réception de l'accord de prise en charge financière ou dès la signature de la convention de prestation, selon le mode de financement choisi.

RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement

28 Boulevard Général Koenig 19100 Brive-la-Gaillarde

Tél : **06.83.43.24.31** – Mail : fleymarie@rh-ere.com

Siret : 750 239 667 00033 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



PHASE PRÉLIMINAIRE *Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail*

LES OBJECTIFS

Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire, de ses attentes et besoins

Accueil, prise de connaissance et instauration d'un espace d'écoute et d'échanges indispensable à la bonne réalisation du bilan

Identification des outils les plus adaptés et définition conjointe des modalités de déroulement du bilan

LES MODALITÉS

Entretien individuel sans frais, ni engagement pour le(la) bénéficiaire.

Durée : environ 1 ou 2 heures de préférence en présentiel.

Cet entretien est complété par un travail personnel de questionnement guidé pour le (la) bénéficiaire, s'il(elle) choisit RH ère pour l'accompagner.

PHASE D'INVESTIGATION *Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail*

LES OBJECTIFS

Approfondir la connaissance de soi : caractéristiques personnelles, motivations et intérêts professionnels et personnels.

Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles. Identifier les limites et les points de vigilance.

Étudier la transférabilité des compétences et des acquis professionnels.

Identifier les environnements de travail, les domaines professionnels ainsi que les activités potentiellement sources d'épanouissement, de réalisation et de performance professionnelles.

Construire un projet professionnel et en vérifier la pertinence, le confronter à la réalité et aux contraintes, ou élaborer une ou plusieurs alternatives.

Déterminer et accepter ses aspirations intimes, leur faisabilité et évacuer celles qui relèvent de l'utopie.

LES MODALITÉS

→ LE BILAN PERSONNEL

Compréhension des influences et de l'environnement familial et personnel qui ont pu être déterminant dans les choix professionnels.

Auto-évaluation de la personnalité, complétée par une investigation auprès de l'entourage personnel et professionnel.

Identification des points d'appui et des axes d'amélioration.

Modalités :

entretiens individuels, questionnaires de personnalité LABEL, Test d'identification des compétences

comportementales COMPER, documents de réflexion et de formalisation, réflexion sur les Drivers (messages contraignants) du(de la) bénéficiaire.

Durée : Entre 6 et 8 heures.



→ LE BILAN PROFESSIONNEL

Analyse de l'activité professionnelle et extraprofessionnelle.

Élaboration et rédaction du portefeuille de compétences et analyse de leur transférabilité.

Modalités : entretiens individuels, documents de travail, utilisation de la plateforme interactive Parcouréo (éditée par une fondation reconnue d'utilité publique dans le domaine de l'orientation), permettant une meilleure connaissance de soi en termes de compétences

(méthode innovante basée sur le sentiment d'efficacité personnelle)

Durée : Environ 4 heures.

→ LE BILAN DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Identification des intérêts professionnels et hiérarchisation des valeurs.

Modalités : entretien individuel, questionnaires, travail de formalisation, Test « Ancres de Schein », questionnaire OPUS basé sur la typologie de Holland (RIASEC)

Durée : Entre 2 et 4 heures

→ ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

Déclinaison des pistes professionnelles identifiées et analyse de leurs faisabilités : confrontation à la situation personnelle globale du (de la) bénéficiaire (motivation, aptitudes, contraintes personnelles...)

Modalités : entretiens individuels, mise à disposition de ressources d'informations et de recherche, d'un réseau partenaires, de plateformes d'investigation fiables (Rafael, Ambassadeurs métiers...), recherche personnelle, travail conjoint de réflexion, d'argumentation et d'élaboration du projet.

Travail d'investigation sur la plateforme interactive Parcouréo, qui offre :

- une source d'informations sur les domaines professionnels et les métiers et des exercices de positionnement par rapport à des métiers identifiés
- une meilleure connaissance de soi en termes de compétences transférables et permettant d'identifier des métiers envisageables

Réalisation d'entretiens conseils, d'enquêtes métiers, de recherche de formations (contenu, modalités, financement), accompagnement dans la constitution de dossier de candidature, du choix de l'organisme de formation, élaboration d'un projet de création d'entreprise (étude de marché, business plan...), aide à la recherche d'emploi (ciblage des entreprises, coaching entretien, identification d'interlocuteurs partenaires...)

Construction d'un projet, validé à chaque étape d'avancement (faisabilité et motivations).

Durée : Entre 10 et 12 heures.



PHASE DE CONCLUSION *Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail*

LES OBJECTIFS

Présenter le document de synthèse qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la seule propriété du (de la) bénéficiaire et sont strictement confidentiels. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation et l'éclairage délivré par la consultante.

Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du/des projets professionnels, ainsi que les freins et les limites. Prévoir les principales modalités et étapes du/des projet(s) professionnel(s).

Informers le(la) bénéficiaire de la planification d'un entretien de suivi à 6 mois, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés et le niveau de réalisation du(des) projet(s) envisagé(s)

LES MODALITÉS

Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation, remise du document de synthèse écrit.

Durée : Environ 2 heures.

LE SUIVI

Un questionnaire est envoyé par mail au (à la) bénéficiaire 6 mois après la fin de son bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan et sur les objectifs atteints.

Il est proposé au (à la) bénéficiaire un entretien individuel de suivi, en face à face ou à distance pour évaluer l'atteinte des objectifs et la réalisation du(des) projet(s) professionnels identifiés.

LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement. Sa pratique s'appuie sur une mise à niveau régulière des connaissances des métiers, du marché du travail, des techniques pédagogiques d'accompagnement et des outils ainsi que des sources d'informations disponibles actualisées.

Je m'inscris dans une démarche d'amélioration continue : veille sur les ressources, outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, renouvellement des outils de réflexions et autres outils d'évaluations...

DURÉE & TARIF DE L'INTERVENTION

Durée totale du bilan de compétences : 18 heures en séances et 6 heures de travail supervisé

Tarif : 1 850 € net de taxe* (* Franchise de TVA, art 261.4.4 du CGI)

En fonction de la demande du(de la) bénéficiaire, de son statut professionnel et du mode de financement, nous adaptons nos tarifs et établissons un devis individualisé.

RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement

28 Boulevard Général Koenig 19100 Brive-la-Gaillarde

Tél : **06.83.43.24.31** – Mail : fleymarie@rh-ere.com

Siret : 750 239 667 00033 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



CONTACT

RH ère

28 Boulevard général Koenig. 19 100 Brive-la-Gaillarde

fleymarie@rh-ere.com

06.83.43.24.31.

www.rh-ere.com

RH ère – Bilan de compétences – Formation – Recrutement

28 Boulevard Général Koenig 19100 Brive-la-Gaillarde

Tél : **06.83.43.24.31** – Mail : fleymarie@rh-ere.com

Siret : 750 239 667 00033 – Code APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 19 00 87 619. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat